DES Questions?

Envoyez nous vos interrogations, elles seront traitées lors du prochain bulletin.

Patrimoine Lormois: qu'en est il de la petite chaumière ?

De nombreuses associations nous ont fait part de leur souhait de pouvoir utiliser le bâtiment de la petite chaumière, situé rue du Panorama. Nous avons donc décidé de lancer un appel à projet intitulé « Ma chaumière, mon idée », téléchargeable sur le site internet de la commune. Chacun pourra ainsi proposer son projet avant le 31.01.2016

Un arbre coupé = deux de replantés, a-t-on tenu cet engagement ?

Depuis 2009, nous avons fait les comptes: 15 fruitiers, 2 sequoia, 2 cerisiers, 2 pommiers, 2 poiriers, 6 cerisiers japonais 4 saules (dont deux vandalisés), 150 arbres pour haie fleurie et 355 arbres pour du bocage, soit, au total, 538 arbres plantés sur la commune. En ce qui concerne les arbres abattus, ils sont comptabilisés au nombre de 7 qui représentaient un danger pour les habitants. Pour un arbre abattu, nous en plantons donc, en moyenne: 77!

Quelles sont les suites de la tempête?

Plusieurs dégâts furent occasionnés par la tempête du 16 octobre sur la commune de Lormes. Des bâtiments communaux ont été touchés, les câbles aériens, et notamment ceux de la fibre optique sur le secteur de la Vallée endommagés. Les gorges de Narvau ont fortement subi cette tempête, les arbres étant tombés sur des bancs et des passerelles. Grâce à l'attestation de météo France, notre assurance couvrira une grande partie de ces dégâts.

Incivilités: comment réagit la commune?

Les incivilités sont nombreuses et coûteuses pour la commune. Elles peuvent être aussi tout à fait désagréables pour nos administrés. Cet été par exemple, de nombreux pillages de fleurs dans notre cimetière et dans nos parterres fleuris ont été remarqués.

Des réponses

Les dégâts les plus onéreux et répétés sont ceux qui proviennent de la salle polyvalente. Une particulière attention doit être apportée sur ce point. A chaque dégât constaté la commune dépose une plainte. Toute dégradation est punie, à titre de rappel, l'article 322-1 du code pénal « La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger. Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger ».

Facturation de l'eau : pensez à la mensualisation

Votre dernière facture d'eau était lourde, et pour cause. La consommation n'était pas relevée sur six mois, mais sur une année complète. Ce n'est donc pas le prix de l'eau qui a augmenté comme nous avons pu l'entendre ici ou là. Afin que le paiement soit plus confortable, nous vous proposons une mensualisation. Pour cela, contactez nous au 03.86.22.31.55.

Etat civil

Naissances : Malone MERION

Mariages : Sylvie JONCKHEER et Georges SPOELSTRA, Samia BIFOUT et Bruno PINGUET

Décès : Simone LEPETIT, Lucienne LEFEBVRE, Marie Bernadette RATHEAU, Paulette LANTIER, Pierre BONORON, Corinne TRUCHOT, Robert LEBEL, Cécile BLIN DE BELIN, Micheline AGNIER, Héléna GUERTON, Mauricette CASTRO, Christophe CARLES.

La Commune s'ACTIVE

Lormes

N°4: Décembre 2015

Lettre d'information de la municipalité

03.86.22.31.55—mairie.lormes@orange.fr—www.lormes.fr—page facebook: lacommunedelormess'active

Un Plan Local d'Urbanisme pour imaginer « Lormes du futur »

Par délibération en date du 20 février 2015, le Conseil Municipal de Lormes a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme qui est rendue nécessaire par la récente loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové).

Il s'agit pour la commune de disposer d'un document d'urbanisme qui traduise les orientations d'aménagement actualisées afin de faciliter les négociations avec les services de l'État et les partenaires et en même temps, de préserver le cadre de vie.

Trois grands principes guident l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme:

A/ Assurer l'équilibre entre les différents espaces: maîtriser la construction tous azimuts, revitaliser le centre-ville et les hameaux et préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières, protéger les sites sensibles, sauvegarder le patrimoine bâti remarquable ;

B/ Respecter la diversité des fonctions de notre petite ville en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour satisfaire les besoins en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives et culturelles ainsi que d'équipements publics et commerciaux, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, développement des problématiques autour de la mobilité ;

C/ Utiliser l'espace de manière économe (en espace et énergies), par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise de l'énergie. La préservation et la mise en place d'une continuité écologique sont des questions qui seront étudiées ainsi que la prévention des risques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Deux éléments importants sont à mettre en place pour la création d'un PLU:

1/ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Contrairement au POS, le PLU ne fixe pas uniquement les modalités d'application du droit des sols : il va également définir un véritable projet de territoire qui sera traduit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), pièce obligatoire du P.L.U.

Le P.A.D.D. constitue le document-clé du P.L.U. à partir duquel le zonage et le règlement seront établis. Ce document fera l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal et d'une concertation avec la population.

2/ La concertation

La concertation vise à informer les Lormois tout au long de ce travail, à permettre de réagir au fur et à mesure que le projet prend forme. Elle concerne l'intérêt général de la commune.

La concertation n'est pas une enquête publique (qui porte essentiellement sur les intérêts privés).

Aussi, le Maire et son Conseil Municipal vous invitent à apporter toute contribution utile à la co-construction d'un projet de développement cohérent et harmonieux de la commune pour ces 10-15 prochaines années.

Dans un avenir proche, des ateliers thématiques nous aideront à peaufiner le diagnostic:

Atelier agricole : mercredi 09 décembre 2015 de 9h à 12h en Mairie de Lormes

Atelier développement économique, cadre de vie, cœur de ville et déplacements : mercredi 9 décembre de 14h à 17h en Mairie de Lormes

Atelier Patrimoine, Paysage, Environnement : jeudi 10 décembre de 9h à 12h en Mairie de Lormes

Fabien Bazin

Le calendrier:

- Janvier 2016: fin du diagnostic
- Mars 2016: Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Septembre 2016: Zonage, règlement, orientations d'aménagement de de programmation
- Octobre 2016: Préparation du dossier d'arrêt
- Mai 2016: Approbation

Le POINT chantiers

Réfection du clocher de l'Église

Il s'agissait de rénover dans son intégralité le haut du clocher de l'Église afin de lui rendre son image historique (avec le coq), mais également, de le rendre plus sécurisé vis-à-vis des utilisateurs. En effet, l'image de ce clocher avec le coq est très fortement inscrite dans les esprits des Lormois et les habitants n'avaient de cesse de nous rappeler qu'il fallait le remettre en place. C'est désormais chose faite (Coût 36 240 € - 22 239 € recettes).

En 2016, nous tenterons de porter une attention particulière à un autre bâtiment communal emblématique : il s'agit de la chapelle du Vieux Château.

Équipements sportifs de la commune

La réfection d'une partie de la toiture de la salle polyvalente est désormais terminée. Les travaux réalisés ont consisté à la mise en place d'une toiture parapluie. Dans un premier temps, sur la partie à réparer, tous les chéneaux existants sont enlevés pour la protection de l'évacuation des eaux. Ensuite les éléments de charpente dégradés ont été remplacés sur une partie de la toiture. Ensuite, une couverture en zinc a été posée en toiture parapluie. Cela a permis en outre de mieux isoler le bâtiment (Coût 44243 € - 29 495 € recettes). Des travaux ont également été effectués sur la chaudière, sur le bruleur plus particulièrement. Par ailleurs, les courts de tennis extérieurs ont été entièrement rénovés (Coût 14 152 € - 9 454 € recettes).

En 2016, nous étudierons la possibilité de mettre en place un équipement supplémentaire, du type terrain multiactivités, à la salle polyvalente permettant d'accueillir de nouvelles activités sportives.

Campagne de voirie 2015

Les travaux menés sur Lormes pour réaliser la réfection d'une partie des voies de Lormes sont achevés. L'entreprise COLAS a réalisé cette prestation dans les délais impartis pour un coût total de l'ordre de 100 000 €. Pour mémoire, les voies concernées ont été: rue du champs Monot (60 m), Rue du Villars (45 m), entrée hôtel Perreau(10 m), rue de la chaise aux dames (35 m), petite rue du four (45m), Rue du puits (90m), rue du panorama (180 m) rue du château (60 m) Marnay (600 m) , tour de la poste (300m) place de l'Eglise (600 m²), rue Boivin (75 m), rue des moulins (93 m), stop vauban (25 m) pour un total de 1.933 Km

En 2016, un budget de l'ordre de 100 000 € est réservé par la CCPM pour nos travaux de voirie.

Réfection de logements communaux

L'objectif « un par an » est atteint cette année. En effet, le logement situé place des Maquis du Morvan a subi un lifting afin d'accueillir notre dentiste. Les travaux réalisés concernent la partie logement et la partie professionnelle. La plupart de ces travaux, réalisés en régie par les employés municipaux, sont économiques. Un loyer mensuel est perçu en contrepartie de cette location.

En 2016, les logements situés ruelle des Champs Monnot et/ou rue Porte Fouron pourraient bénéficier d'une remise en état effectuée directement par les employés municipaux.

Équipement des écoles

En 2015, nous avons renouvelé le matériel informatique des écoles. Une subvention de 80%, attribuée par le Conseil Départemental, a permis d'acquérir du matériel de qualité (Coût 10 428—6 952 € recettes). Par ailleurs, les prix ont été négociés en commun avec les autres communes du secteur. Les sanitaires de l'école élémentaire ont été repeints et l'isolation complète du bâtiment réalisée.

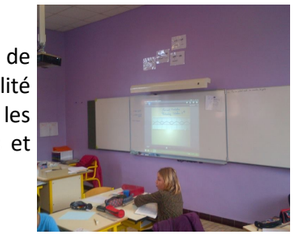

En 2016, le mobilier scolaire de l'école élémentaire sera renouvelé.

Mise en place d'un circuit et de panneaux de découverte du patrimoine

Des panneaux sur l'histoire de Lormes, des bancs et des tables à l'étang du Goulot, voilà quelques projets menés en 2015.

En 2016, un nouveau programme pour embellir la ville pourrait voir le jour. Un tracteur tondeuse, permettant d'entretenir également la propreté de la ville est en prévision d'acquisition.

Sécurité routière :

Lors de notre réunion de quartier dans le secteur de la route d'Avallon et de la rue Paul Barreau, vous nous avez fait part de la vitesse excessive des véhicules. Une commission, une étude, des réunions s'en sont suivies. Les effets de ce travail sont apparus dans notre petite ville depuis le mois de septembre. La zone 30 s'est agrandie permettant de donner la priorité aux piétons (Coût 11 600 €)

En 2016, nous ferons un retour sur expérience après six mois d'utilisation et constaterons s'il y a eu des améliorations. Dans le cas inverse, des mesures complémentaires devront être prises.

Les projets structurants avancent également

En matière de **santé**, les démarches pour la création de la **maison médicale de santé** vont bon train. Le permis de construire devrait être déposé avant la fin de l'année, le marché de travaux, lancé dès janvier. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2016. En ce qui concerne la réalisation des travaux à l'hôpital pour le programme **d'Humanisation du Centre Hospitalier**, la maîtrise d'œuvre est retenue, il s'agit de l'entreprise EIFFAGE.

Sur le sujet **numérique**, les travaux pour la pose de la **fibre optique** sont en cours de finition, des problèmes ci ou là ont été relevés, nous nous attachons donc à faire remonter ces informations. Par ailleurs, le bâtiment abritant des nouveaux locaux de télétravail sont achevés à la mission numérique. La commande du mobilier et quelques finitions restent à faire. Des ateliers numériques sont nombreux à venir, pour connaitre les thématiques, il suffit de s'adresser à la Mission Numérique au 03.86.22.51.42

En ce qui concerne **l'embellissement du centre bourg**, l'opération « peinture » de la Rue Paul Barreau sera lancée en juin prochain (4-5-6 juin 2016) et la commune va candidater pour bénéficier du programme « Village du Futur » lancé par le Pays Nivernais Morvan, qui offre la possibilité d'avoir une réflexion globale sur le bourg.